

Demande d'équivalence

Titre	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Prénom	
Nom	
Fonction	
Employeur	
Adresse professionnelle	
Adresse privée	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	
Adresse de facturation	<input type="checkbox"/> professionnelle <input type="checkbox"/> privée <input type="checkbox"/> autre:
Module (correspondant <input checked="" type="checkbox"/>)	<input type="checkbox"/> Module 1 <input type="checkbox"/> Module 4 <input type="checkbox"/> Module 6 <input type="checkbox"/> Module 2 <input type="checkbox"/> Module 5 <input type="checkbox"/> Module 7 <input type="checkbox"/> Module 3
Date d'obtention du diplôme / Procédure de qualification	
Intitulé du cours suivi	
Note / Mention	
Justificatifs à joindre (copies)	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat / Diplôme • Relevé de notes • Justificatif de l'ampleur et du contenu de l'examen
Date et signature	

Selon l'art. 5.22 du règlement d'examen, la Commission AQ statue sur l'équivalence des épreuves d'examen achevées ou des modules d'autres examens de degré tertiaire. Vous serez informé de la décision par écrit.

Les prestataires de formations et les candidates et candidats sont autorisés à présenter une demande. Les dispositions suivantes sont applicables:

- Les **candidates/candidats** peuvent faire une demande d'équivalence pour un ou plusieurs modules conformément au présent formulaire de demande. Une taxe de CHF 50.- par module sera facturée pour le traitement. La facturation est effectuée à l'adresse ci-dessus et n'est valable que si les taxes sont payées dans les délais.

GROUPEMENT D'INTÉRÊT POUR LES DIPLÔMES FÉDÉRAUX DANS LE DOMAINE DES MARCHÉS PUBLICS IAÖB

- **Les prestataires de formation** peuvent faire une demande d'équivalence globale pour un diplôme officiel. Des informations plus détaillées sur l'ampleur et les contenus de l'examen doivent également être fournies. Une taxe de CHF 100.- par module sera facturée pour le traitement. La facturation est effectuée à l'adresse ci-dessus et n'est valable que si les taxes sont payées dans les délais.

L'attestation d'équivalence doit être jointe à l'inscription à l'examen professionnel «Spécialiste des marchés publics avec brevet fédéral» (cf. art. 3.2 du règlement d'examen).

Veillez envoyer ce formulaire **accompagné des justificatifs correspondants** par e-mail à:
gsk@iaueb.ch



Envoyer le
formulaire